



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Communication n°1

Carte scolaire 1^{er} degré – préparation de la rentrée 2022 -

Le projet de carte scolaire 2022 répond à plusieurs objectifs.

- La poursuite des classes 100% réussite (CP / CE1 à 12 élèves en EP et EP+)
- La poursuite des classes de GS à 12 en EP et EP+
- Des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves hors EP, en mesurant l'impact de cette mesure sur l'organisation pédagogique de l'école où cela est possible
 - Une réflexion toujours vive autour de l'école inclusive : réseau des ULIS, soutien pédagogique des équipes, ...
 - Le remplacement à conforter.
 - L'évolution réglementaire des décharges de direction.

✓ La dotation

A la rentrée 2022, la Haute-Vienne comptera 568 élèves de moins.

Malgré cette baisse démographique, les moyens d'enseignement sont intégralement préservés dans le département.

Pour information :

| effectifs d'élèves du premier degré (enseignement public) | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------------|
| rentrée | effectifs d'élèves | évolution (N/ N-1) | solde cumulé depuis 2015 |
| 2015 | 30253 | 0 | 30253 |
| 2016 | 29944 | -309 | -309 |
| 2017 | 29703 | -241 | -550 |
| 2018 | 29397 | -306 | -856 |
| 2019 | 28975 | -422 | -1278 |
| 2020 | 28372 | -603 | -1881 |
| 2021 | 27851 | -521 | -2402 |
| prévisions 2022 | 27283 | -568 | -2970 |

CONTACT PRESSE

DSDEN Haute-Vienne

05 55 11 42 93

cabinet.ia87@ac-limoges.fr

✓ Les modalités de préparation de la carte scolaire

La préparation de la rentrée scolaire comporte différentes phases et obéit à des principes d'action.

- Un travail conduit avec les acteurs de terrain.
- Un processus continu de préparation puis d'ajustement, ponctué à chacune des étapes par la consultation des instances règlementaires du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).
- Un processus de préparation de novembre à septembre, en transparence, dans le cadre national et avec un souci d'équité.
- La classification des 252 écoles en 4 groupes (rural, urbain/périurbain, éducation prioritaire, hors éducation prioritaire).
- La recherche d'un équilibre entre toutes les dimensions de la carte scolaire.

Calendrier :

- Les instances auront lieu dans le courant du mois de février.
- Ajustements en juin et septembre si besoin.

Tous les acteurs (IEN, directeurs d'écoles, maires, représentants des personnels...) sont amenés à participer aux travaux préparatoires pour :

- disposer d'une base de données la plus fiable possible sur les effectifs prévisionnels et constatés à la rentrée 2021, le prévisionnel de la rentrée 2022 et les évolutions démographiques (novembre, décembre 2021)
- compléter cette base avec des éléments qualitatifs et de contexte local (décembre à janvier)
- affiner et actualiser au fil des jours et des informations, les analyses (janvier - février).

Chaque situation d'école est également examinée en lien avec toutes les autres et sur la base de la pluralité des critères suivants :

- spécificités : élèves à besoins particuliers, présence d'une ULIS, présence d'une UPE2A, école en milieu rural, organisation pédagogique, locaux, ressources humaines, équipements...
- besoins globaux de l'école,
- évolution démographique et leur impact,
- autres éléments : problématique des territoires, transports, etc.

CONTACT PRESSE

DSDEN Haute-Vienne

05 55 11 42 93

cabinet.ia87@ac-limoges.fr